

Votre interlocuteur AXA
CLV Assurances - distributeur signataire de la charte FNHPA

SARL CLV ASSURANCES
21 avenue du Général Guillaud - BP 50207
66002 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04.68.34.94.11 - Fax : 04.68.34.20.26
Orias n° 14000709
Mail : agence.clv@axa.fr - Site internet : axa-perpignan.fr



Votre Espace Client **IARD Entreprise**

Retrouvez l'ensemble de vos services en ligne
sur votre Espace Client IARD Entreprise

AXA vous répond sur :

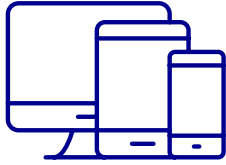


Offre CYBER HPA

Protégez votre camping et vos données



CYBER SECURE
La réponse adaptée
à la maîtrise des risques
Cyber de l'HPA



Une cyber attaque est un acte de malveillance informatique qui peut prendre de multiples formes et qui peut entraîner des répercussions graves sur votre activité et votre image. Simple virus, piratage informatique, espionnage, vol de données, malveillance d’un employé, tentative de cyber extorsion de fonds, de cyber rançonnement...

Les cyber attaques sont devenues une réalité incontestable. Face à ces nouvelles menaces, votre camping doit se protéger avec une couverture dédiée.

La réponse assurantielle dédiée aux professionnels de l’HPA

En résumé

Préjudices couverts								
Éléments garantis ⁽¹⁾	Frais informatiques (frais d'expertise, frais de reconstitution des informations)	Frais liés à une violation de données personnelles (y compris frais de notification)	Frais liés au rétablissement de l'E-réputation	Protection juridique	Pertes d'exploitation y compris carence des fournisseurs de solutions logicielles	Pertes de fonds	Préjudice subi par des tiers du fait de la responsabilité civile de l'assuré	Assistance / Services
Cyber attaque	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ En option	✓
Erreur humaine	✓	✓	✓	✓	✓			✓
Vol de données		✓	✓	✓			✓ En option	✓

(1) Selon les conditions contractuelles.

Les points forts pour vous

- Une Hotline 7 jours sur 7, 24h sur 24 à votre disposition en cas de cyber attaque.
- Déclenchement d’une action d’expertise et d’assistance informatique : identification de l’origine, du mécanisme et de l’étendue du programme malveillant implanté dans votre système informatique.
- Reconstitution des données.
- En cas de vol de données personnelles, assistance à la déclaration à la CNIL et aux personnes concernées, en conformité avec la Réglementation Européenne (RGPD).
- Prise en charge des frais de notification et d’information individuelle aux personnes concernées par le vol de leurs données personnelles.
- En cas d’atteinte à votre e-réputation (diffamations, injures, dénigrements sur Internet) prise en charge des frais d’intervention d’une entreprise spécialisée dans le nettoyage et le noyage des données.

Le + de l’offre Cyber HPA

Une garantie innovante sur le marché

Une atteinte aux informations peut avoir des conséquences sur votre activité et impacter votre chiffre d’affaires. Nous vous aidons à poursuivre votre activité en prenant en charge la perte de marge brute consécutive à une cyber attaque survenant non seulement sur votre propre système informatique mais également sur celui de votre fournisseur de solutions logicielles.



“ Vous êtes victime d’une cyber attaque, d’un acte de malveillance informatique, d’un vol de données, ou tout autre événement garanti : une ligne dédiée est à votre disposition 24h/24 7j/7 ”



Focus

Cyberattaque d’un camping, un chef d’entreprise témoigne

Système informatique paralysé, demande de rançon, Nicolas raconte comment son entreprise a échappé aux griffes des hackers, conseillée et accompagnée par les équipes d’AXA.

« En tant que dirigeant de PME, je ne pensais pas être soumis à ce type de risque ». C’est la première idée qui a traversé l’esprit de Nicolas Quilleveré, gérant du Camping del Mar à Argelès-sur-Mer, quand il a appris que son système informatique venait d’être piraté. Pourtant, comme son établissement, plus de 40 % des PME de moins de 50 salariés déclarent avoir déjà été victimes de tentatives ou d’attaques informatiques (étude CPM, janvier 2019).



Le risque existe, les solutions aussi.
Nicolas raconte :
<https://youtu.be/A1llwMmKm4>

Patrice Vilalta,
son Agent Général AXA (Agence CLV de Perpignan) confirme :
« Protéger son entreprise contre les risques cyber est devenu aussi indispensable que de l’assurer contre l’incendie, les intempéries ou la responsabilité du dirigeant ... Quand tout un système est paralysé, comme chez notre client, ou que des données sont piratées, il faut pouvoir être conseillé et accompagné dans les meilleurs délais. Il en va souvent de la survie de l’activité, notamment dans une PME. »



...Protégez-vous